

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE DINGY-SAINT-CLAIR**

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Laurence AUDETTE, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 30.03.2023

Membres présents : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Laurent CHIABAUT, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Anne-Laurence MAZENQ, Bruno PUECH ;

Membres excusés : Myriam CADOUX (pouvoir à Bruno DUMEIGNIL), Boris FOURNIER (pouvoir à Philippe GAULTIER), Sophie GRESILLON (pouvoir à Laurent CHIABAUT), Anne ROCHE BOUVIER (pouvoir à Catherine MARGUERET), Axelle JORCIN (pouvoir à Josselin MAUXION), Marie Louise MENDY (pouvoir à Bruno PUECH).

Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : Josselin MAUXION

VOTE DES TARIFS CIMETIERE COMMUNAL – ACTUALISATION - N°21/2023

Rapporteur : M. Josselin MAUXION

Il est proposé de délibérer sur l'ensemble de façon à avoir une logique générale cohérente, prenant en compte l'évolution des pratiques.

Les nouveaux tarifs seront applicables pour toute demande de concession réceptionnée après le 01.07.2023 et pour tout renouvellement de concession dont la date d'échéance est postérieure au 01.07.2023.

	Tarifs actuels		Tarifs à compter du 01.07.2023	
Concession simple 30 ans	400€		460€	
Colombarium - jardin d'urnes 10 ans	modèle 2 à 3 urnes 520 €	modèle 4 à 6 urnes 625 €	modèle 2 à 3 urnes 600 €	modèle 4 à 6 urnes 720 €
Colombarium -jardin d'urnes 20 ans	modèle 2 à 3 urnes 1 040 €	modèle 4 à 6 urnes 1 300€	modèle 2 à 3 urnes 1 200 €	modèle 4 à 6 urnes 1 500€
Colombarium – jardin d'urnes 30 ans	Modèle 2 à 3 urnes 1 560 €	modèle 4 à 6 1 950 €	modèle 2 à 3 urnes 1 800 €	modèle 4 à 6 urnes 2 250 €
Plaque jardin du souvenir	15 €		20€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée avec 15 voix POUR :

- APPROUVE la nouvelle grille tarifaire du cimetière à compter du 01.07.2023

A Dingy-Saint-Clair, le 12.04.2023

Le Maire,
Laurence AUDETTE

le secrétaire de séance
Josselin MAUXION

Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 12.04.2023 et mise en ligne le 12.04.2023 – Le Maire, Laurence AUDETTE